

Avermes, le 11 juin 2025

N° 03/2025

DECISION

Le Maire de la Commune d'Avermes (Allier),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122.22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2023, portant délégation de pouvoir au Maire,

Considérant la demande de Mme Christelle LEVEAU, dirigeante de l'entreprise STYLE COIFFURE de prendre location dans un local communal de la Porte d'Avermes.

DECIDE

Article 1 :

Un local de 54 m² au rez – de - chaussée du bâtiment A de la Porte d'Avermes (Allier) situé au 42, rue de la République, est loué à titre de bail commercial pour une durée de neuf ans qui commencera à courir le 1^{er} juillet 2025 pour se terminer le 30 juin 2034.

Article 2 :

Le bail est consenti et accepté moyennant un loyer annuel de 6 600€ HT, révisable à chaque période triennale.

Article 3 :

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Le Maire,
Signé
Jean-Luc ALBOUY